PROVINCE DE QUÉBEC MRC MÉKINAC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du conseil le dix-huitième jour de juin 2018 (18/06/2018) à compter de treize heures (13h00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Robert Tessier Micheline Demers Gaétan Beauchesne Sont absents : Marlène Doucet – Lucie Geoffrion - Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par le maire Guy Dessureault et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

Le sujet à l'ordre du jour est :

1. Dossier Hébergement de la Montagne

Résolution 2018-06-102

ATTENDU que la municipalité désire que l'Hébergement de la Montange, situé au 1800-1820 route Ducharme, se conforme à la règlementation en vigueur.

Il est proposé par Micheline Demers appuyé par Robert Tessier et résolu ce qui suit :

- mandater Éric Piché, officier municipal en bâtiment et environnement de la MRC Mékinac, à reprocéder à la vérification des installations du 1800 -1820 route Ducharme;
- produire un rapport à la municipalité.
 -Adoptée-

La levée de l'assemblée est p	roposée par Micheline Demers, appuyé
par Gaétan Beauchesne. Il es	st 13 h 20.
Guy Dessureault, maire	Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »